

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 19 août 2021

Madame Nathalie Fagnan  
Présidente et chef de la direction  
Héma-Québec  
4045, boulevard Côte-Vertu  
Saint-Laurent (Québec) H4R 2W7

Madame la Présidente,

Depuis le 28 septembre 1998, Héma-Québec est le fournisseur unique des produits sanguins de la population du Québec. En 2001, le mandat de traitement et de distribution de tissus humains a aussi été attribué à Héma-Québec dans un objectif de centralisation des banques de tissus présentes au Québec. Toutefois, contrairement aux produits sanguins, les établissements du Québec ont la possibilité de commander des tissus provenant de toute banque ou de tout fournisseur autorisés par Santé Canada.

En 2013, l'article 3 de la Loi sur Héma-Québec et sur le Comité de biovigilance (RLRQ, c. H-1.1) a été modifié afin d'officialiser le mandat octroyé en 2001, soit qu'Héma-Québec assume également des attributions semblables aux produits sanguins pour le lait maternel, les cellules souches et tout tissu humain, de même que pour tout autre produit biologique humain déterminé par le gouvernement.

Dans un avis formulé en 2018 et à la suite d'un forum de biovigilance, le Comité de biovigilance a recommandé qu'Héma-Québec se voie confier l'exclusivité de l'approvisionnement en tissus pour le Québec afin de mieux encadrer la surveillance des événements indésirables associés à l'utilisation des tissus humains.

Par conséquent, je souhaite élargir la portée du mandat confié à Héma-Québec en 2001, en octroyant l'exclusivité de la distribution des tissus humains traités et distribués aux établissements de santé et de services sociaux publics du Québec. Cela permettra d'assurer l'uniformité de la qualité des tissus humains utilisés ainsi que la centralisation des échanges d'information entre les fournisseurs et les utilisateurs, incluant ceux concernant la déclaration des événements indésirables suivant la greffe de tissus humains.

... 2

Pour ce faire, je vous demande tenir informées les équipes concernées du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de l'évolution de la mise en œuvre de ce mandat afin que les directives au réseau de la santé et des services sociaux soient émises en temps opportun et que les commandes de tissus humains des établissements publics soient effectuées à l'avenir par l'entremise d'Héma-Québec.

Je vous invite également à transmettre dès que possible aux équipes une mise à jour des besoins financiers estimés pour l'implantation et le fonctionnement pour l'année 2021-2022 et de réserver les fonds requis pour le financement des activités relatives à l'exécution de ce mandat. Les dépenses réelles encourues devront faire l'objet d'une reddition de comptes aux fins de l'acceptation finale du MSSS pour l'octroi d'un financement de ces activités. Cette demande devra être intégrée à la proposition budgétaire annuelle d'Héma-Québec et être présentée au Comité de gestion de l'approvisionnement et du financement conformément au processus établi.

Je suis persuadé que votre organisation sera en mesure de réaliser efficacement et avec professionnalisme cette responsabilité additionnelle à celles qui lui étaient déjà attribuées.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 21-MS-05236